Une Métropole résolument tournée vers la transition écologique et la cohésion sociale : des mesures d'urgence au plan de relance

9 février 2021

SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIES GRANDLYON

la métropole GRANDLYON

2021-2026 : une relance écologique et solidaire

3,6 milliards d'investissements 2021-2026

Urbanisme et aménagement	944,6 millions d'euros
Mobilités et voiries	579,9 millions d'euros
Habitat et logement	518,1 millions d'euros
Enveloppes territorialisées	200 millions d'euros
Patrimoine et moyens généraux	98,5 millions d'euros
Environnement, énergie, agriculture, eau et déchets	517 millions d'euros
Économie, insertion, universités et tourisme	392,2 millions d'euros
Santé, social, éducation et culture	335 millions d'euros
Participations extérieures	15 millions d'euros

la métropole GRANDLYON

2021-2026 : une relance écologique et solidaire

Réduction des déchets & élargissement du service de collecte (32,1 M€)

→ Objectif : Réduire les déchets à la source et en faire des ressources durables

→ Principales mesures : Création de points d'apport volontaires de biodéchets ; Mise en place de nouveaux composteurs collectifs, et distribution de composteurs individuels ; Création de petites plateformes de compostage ; Choix de motorisations alternatives pour les véhicules de collecte (GNV, H2) ;

Un service public de l'eau (270 M€)

→ Objectif : Agir sur tout le cycle de l'eau pour maîtriser la qualité et quantité de la ressource

→ Principales mesures : Reprise en régie du service de production et de distribution de l'eau potable (2023) ; Acquisitions foncières pour sécuriser les périmètres de protection du champ captant ; Gestion des eaux pluviales à la source et désimperméabilisation des cours de collèges ; Rénovation des stations d'épuration et renouvellement des canalisations d'eaux usées ;

Environnement et biodiversité (37 M€)

→ Objectif : Favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur

→ Principales mesures : Plantation d'arbres d'alignement et de forêts urbaines, restauration des continuités écologiques détruites par l'urbanisation, plantation de prairies fleuries pour les insectes pollinisateurs.

2021-2026 : une relance écologique et solidaire

Agriculture et alimentation (9,3 M€)

→ Objectif : Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire, pour réduire la vulnérabilité en cas de crise, relocaliser la production et encourager l'emploi local.

→ Principales mesures : Mesures de soutien pour l'agriculture biologique ; Création d'un office foncier agricole ; Création d'une centrale d'achat pour les cantines scolaires ; Menus 100% bio et 50% local avec option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires ;

Rénovation du parc de logements existants (119,1 M€)

→ Objectif : Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, améliorer les performances énergétiques du parc bâti.

→ Principales mesures : Renforcement du dispositif Ecoréno'v ; Déploiement du SARE ; Réhabilitation ou transformation des bâtiments existants dans les quartiers anciens et en politique de la ville (plutôt que démolition) ;

Patrimoine et moyens généraux (98,5 M€)

→ Objectif : Réduire la facture énergétique de la collectivité, améliorer les performances énergétiques du parc bâti.

→ Principales mesures : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti afin de traiter les passoires thermiques en priorité ; Choix de motorisations alternatives pour les véhicules de métropolitain (électricité, GNV) ;

2021-2026 : une relance écologique et solidaire

Déplacements et mobilités actives, intermodalités et voirie (579,9 M€)

→ Objectif : Des déplacements moins polluants pour une meilleure qualité de l'air.

→ Principales mesures : Création d'un Réseau express vélo ou Rev ; Un plan piéton ambitieux ; Création de nouvelles lignes de transports en commun ; Tarif métropolitain unique TER-TCL ; Extension et renforcement de la Zone à Faible Émissions (ZFE) ;

Urbanisme (944,6 M€)

→ Objectif : Intégrer les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics.

→ Principales mesures : Créer des espaces publics végétalisés, partagés et apaisés ; Privilégier un développement urbain autour des gares et en lien avec les axes forts de transports en commun ; Poursuivre le renouvellement urbain ; Engager la modification du PLU-H pour mieux intégrer les enjeux écologiques et sociaux ;

Transition énergétique (25 M€)

→ Objectif : A 2030, réduction de 20% de l'énergie consommée sur le territoire et doublement de la part des EnR&R dans le mix énergétique local.

→ Principales mesures : Choisir la sobriété énergétique ; Tous et toutes en transition ! ; Accélérer massivement la rénovation énergétique des bâtiments (habitat et tertiaire) ; Étendre et développer les réseaux de chaleur et de froid urbains ; Soutenir la production de chaleur renouvelable et la valorisation de la chaleur de récupération hors réseaux ; Accélérer la production d'électricité et de gaz renouvelable ;

LES OBJECTIFS DU SDE

-20 % de consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2013

17 % d'énergies renouvelables et de récupération dans la part des consommations métropolitaines d'ici 2030, soit un taux de croissance de 100 %

-20 % ET 17 % POUR ATTEINDRE :

-43 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000

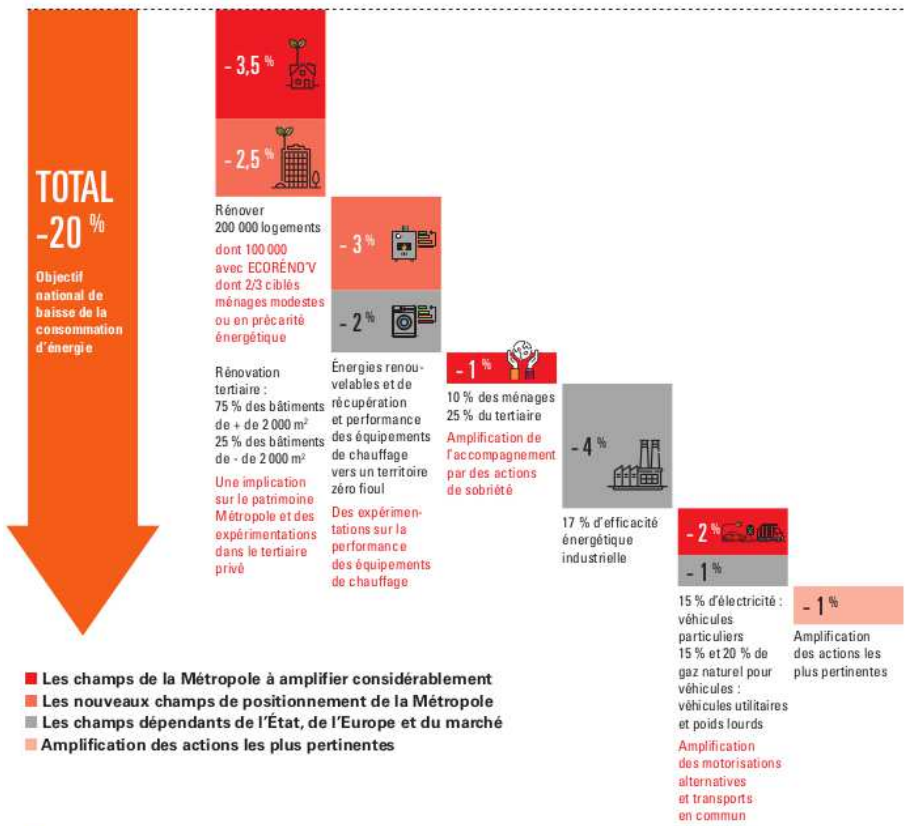

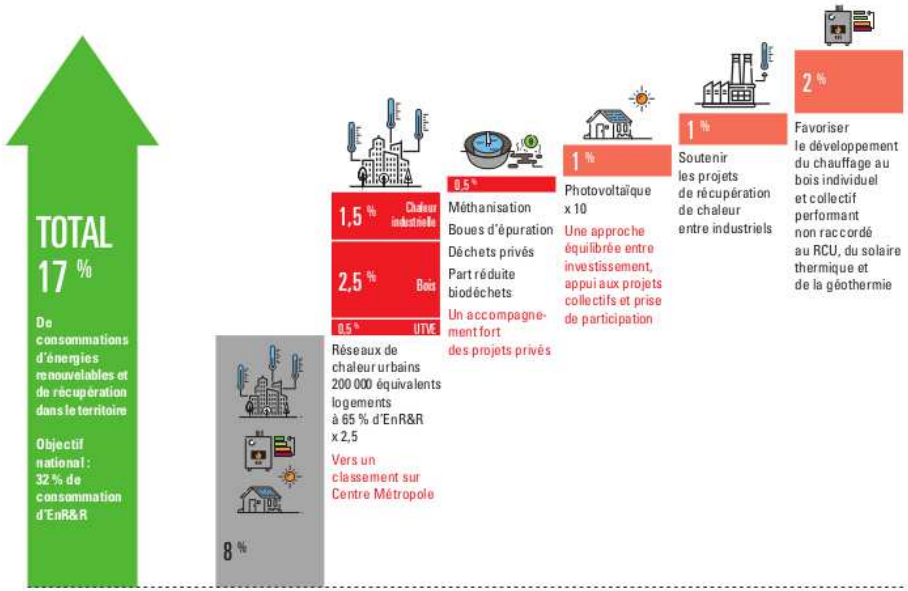

- Les champs de la Métropole à amplifier considérablement
- Les nouveaux champs de positionnement de la Métropole
- Les champs dépendants de l'État, de l'Europe et du marché
- Amplification des actions les plus pertinentes

- Un socle de production d'énergies renouvelables et de récupération existant
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération à développer par la Métropole
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération dont le développement dépend du positionnement de la Métropole

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN EN 2013

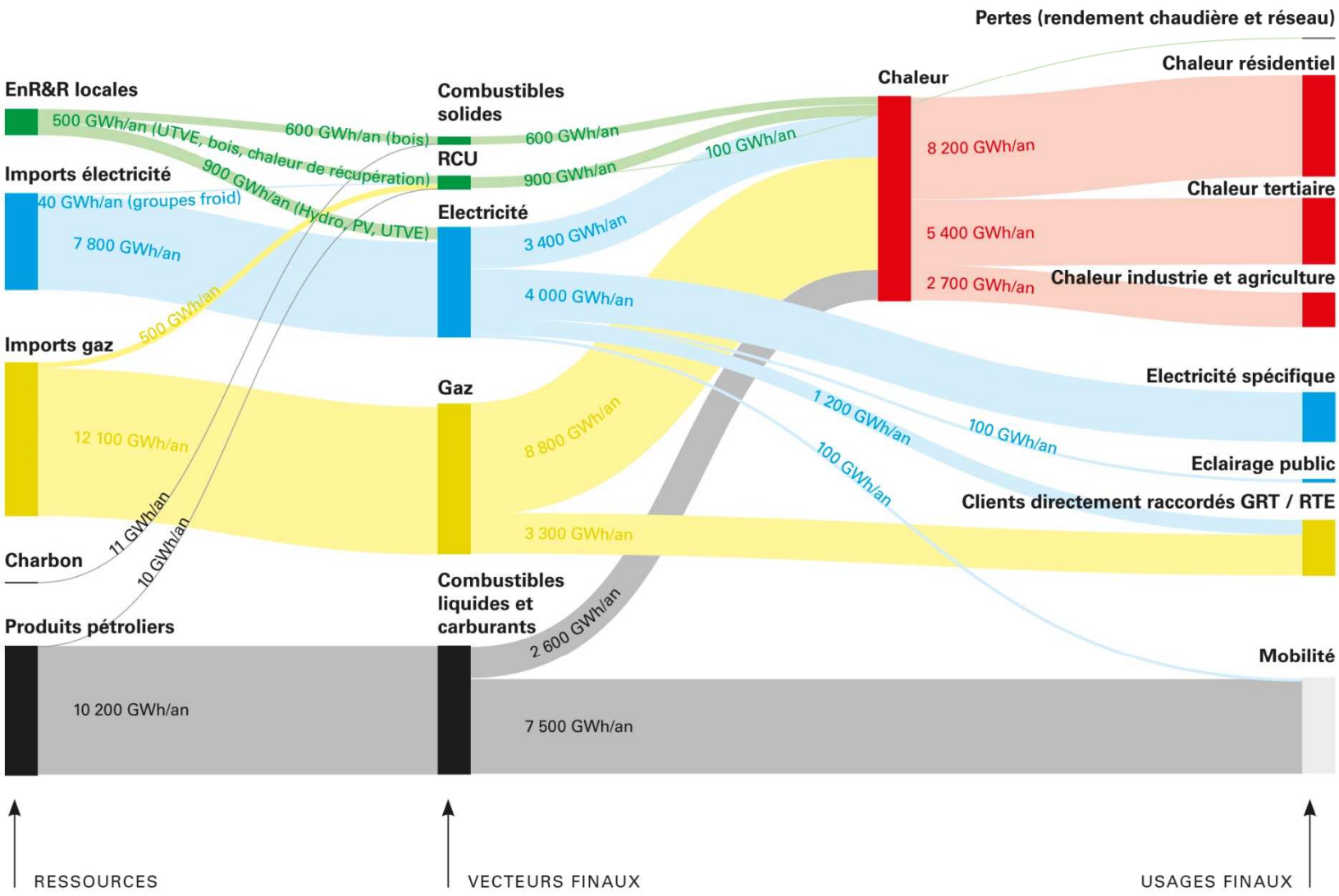

LES RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR ET DE FROID SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

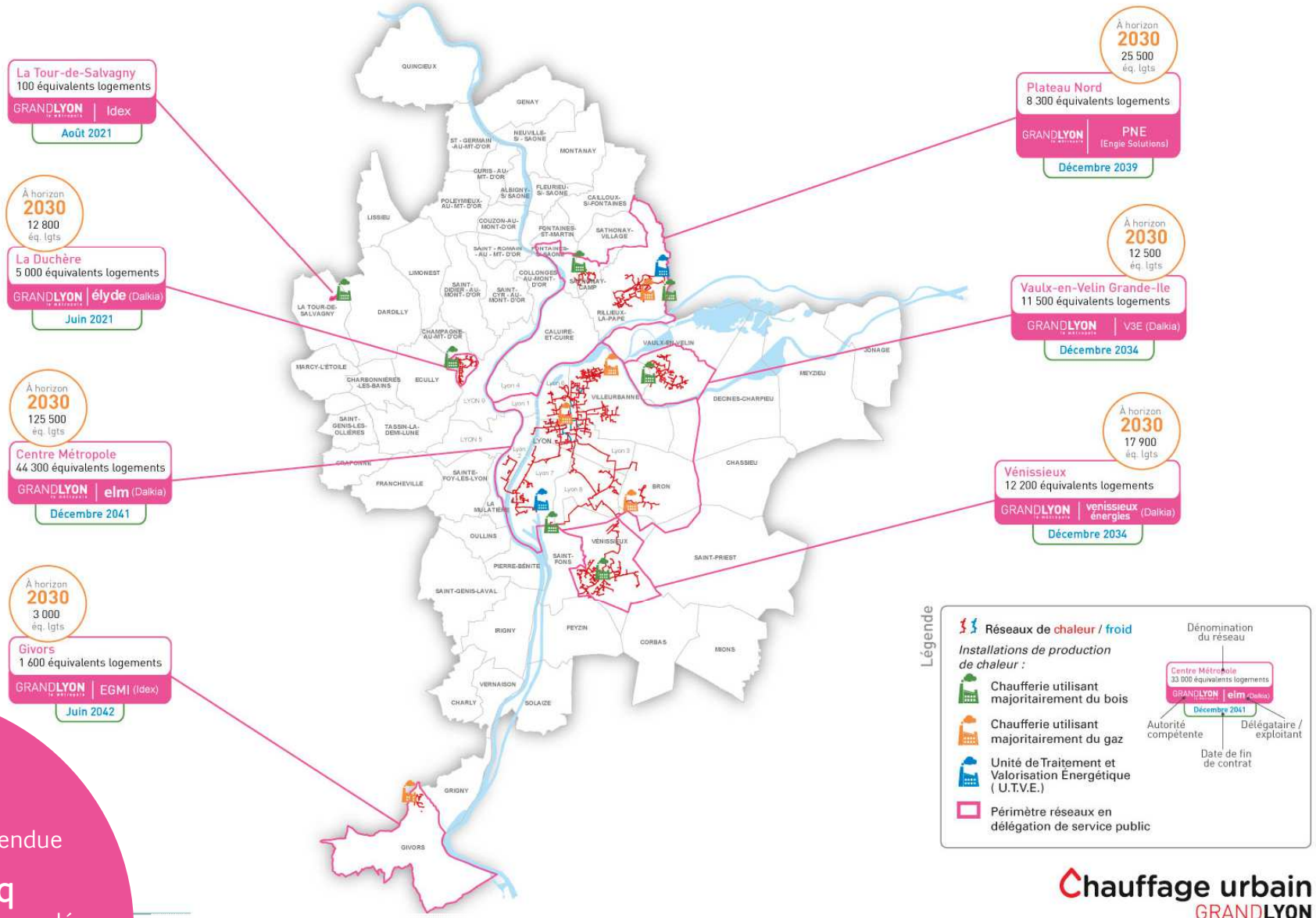

Chauffage urbain GRANDLYON

En 2019

839 GWh
de chaleur vendue

80 000 eq
logements raccordés

210 km
de réseaux

7 réseaux de chaleur et de froid sous compétence métropolitaine, gérés via des délégations de service public pour les 6 plus importants

Évolution de la quantité d'énergie distribuée et du taux d'EnR&R

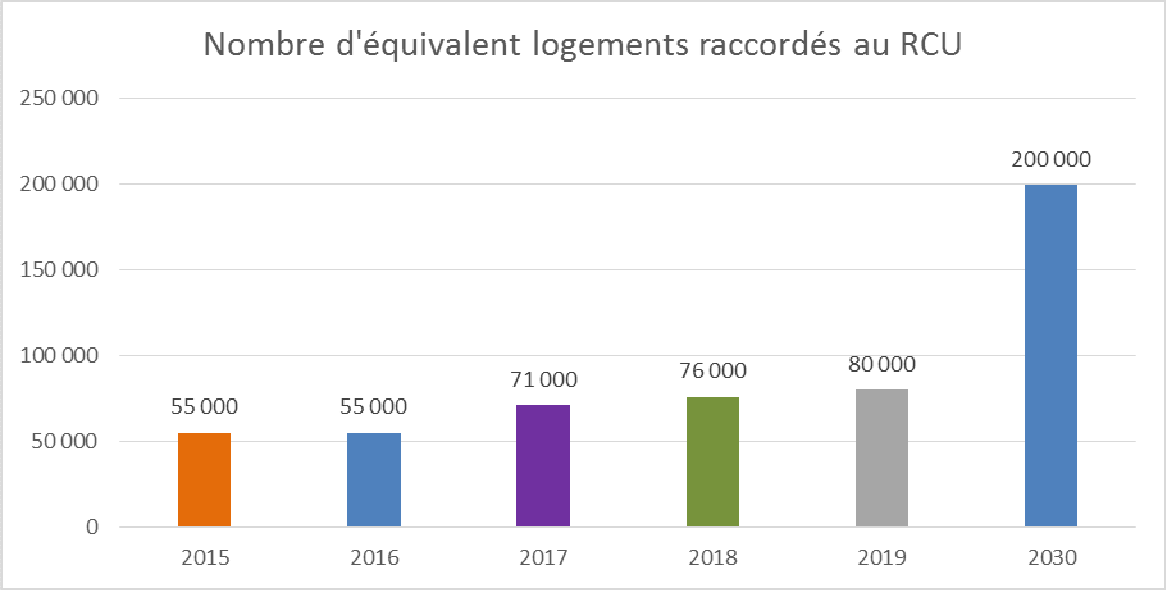

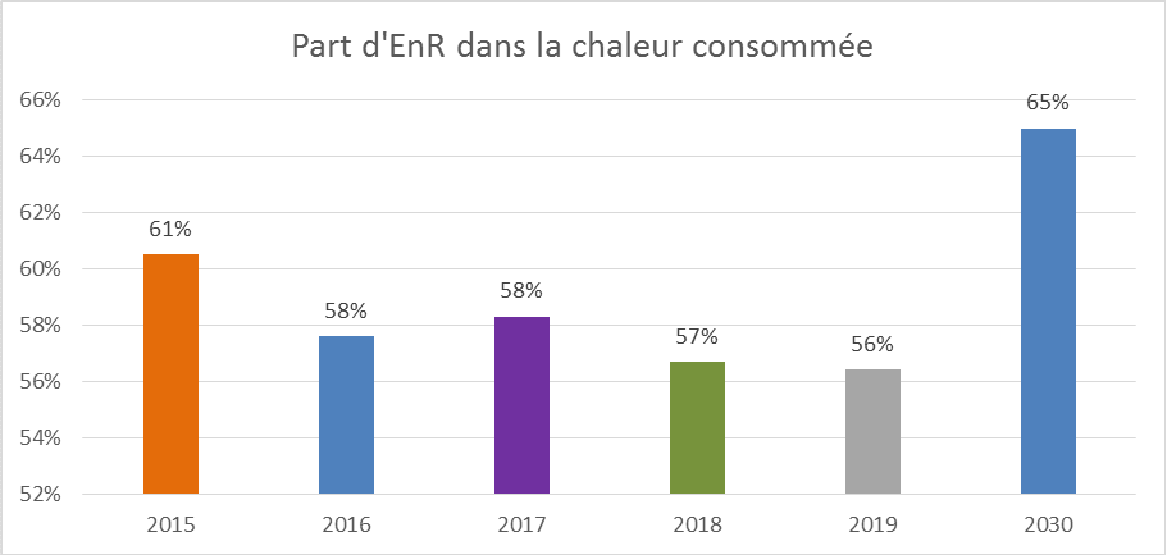

la métropole GRANDLYON

Comparaison du coût global annuel des différents modes de chauffage

Dépenses annuelles (primaire et secondaire) + amortissement investissements (chaudière, radiateur, droit de raccordement, etc.)

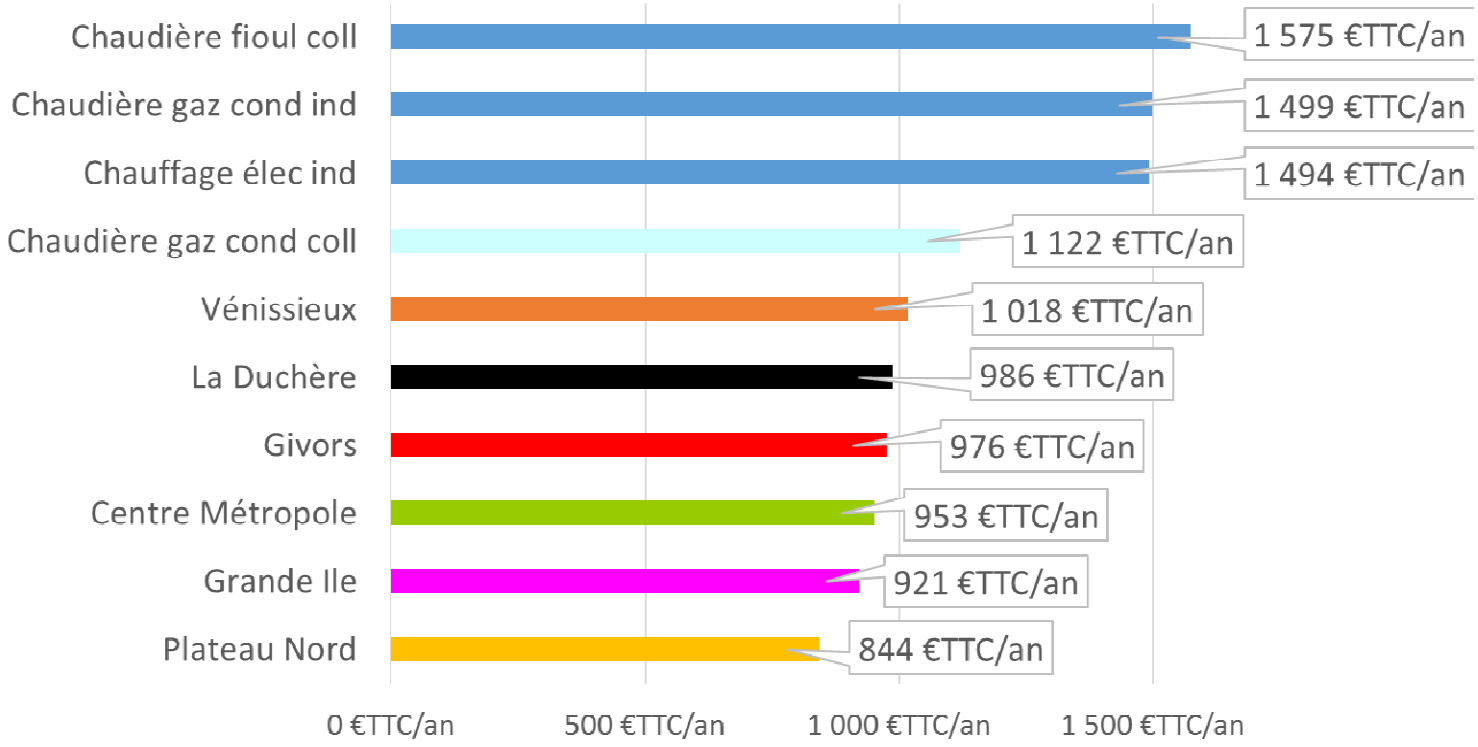

Hypothèses

- Tarif du gaz et électricité dérèglementé le plus bas pour Lyon d'après le site du médiateur de l'énergie en janvier 2020
- Fioul moyenne 2ème semestre 2019
- DJU : 2050

la métropole GRANDLYON

LES PROJETS A L'ETUDE
(NON CONTRACTUALISES)

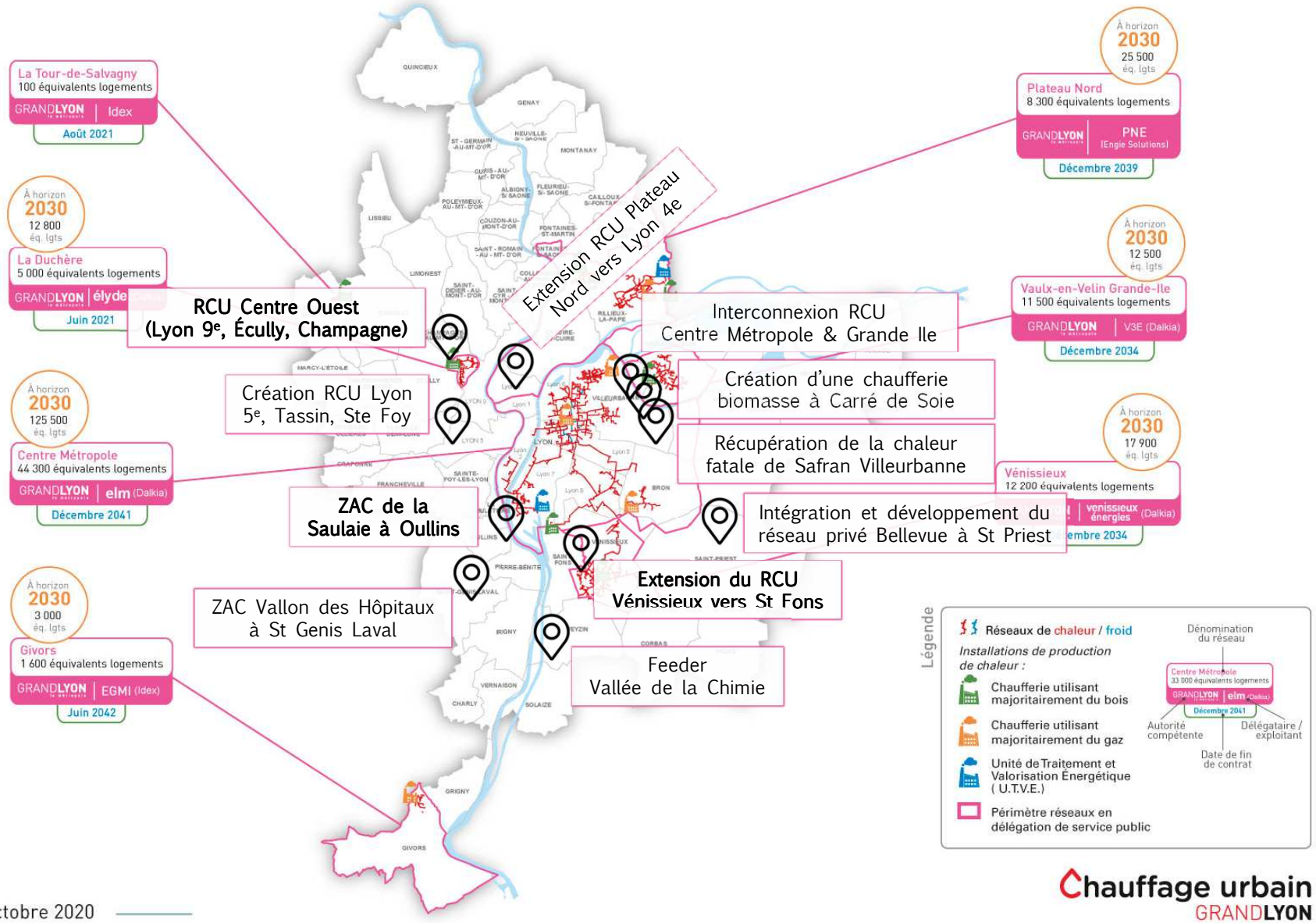

Octobre 2020

Chauffage urbain GRANDLYON

Soutenir la production de chaleur renouvelable hors réseaux

Pour les professionnels, la prime éco-chaleur 2020-2022

→ En 2020, la Métropole de Lyon et l'ADEME ont signé un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, d'une durée de 3 ans.

→ Le dispositif permet à la Métropole d'accompagner les porteurs de projets locaux dans la réalisation de leurs installations de production d'EnR thermique et de leur distribuer les aides financières de l'ADEME.

→ La Métropole coordonne et anime le dispositif sur son territoire, et instruit les demandes de subventions pour le compte de l'ADEME.

→ Des aides financières à hauteur de 50% du coût des études de faisabilité, et jusqu'à 40% du coût des travaux.

PRIME ECO CHALEUR

Les projets soutenus

- Chaudières utilisant le bois énergie < 12000 MWh/an
- Installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude
- Géothermie avec PAC et géocooling < 1000 MWh/an
- Réseaux de chaleur <12000 MWh/an avec taux EnR > 50%

Les bénéficiaires

Tous les acteurs du territoire de la Métropole de Lyon, hors particuliers, peuvent prétendre aux aides et à l'accompagnement du dispositif :

> Collectivités territoriales
> Entreprises
> Promoteurs et aménageurs
> Associations
> Bailleurs sociaux

la métropole GRANDLYON

Accélérer la production d'électricité et de gaz renouvelable

Électricité renouvelable

→ Solaire PV = premier potentiel de développement des énergies renouvelables électriques ;

→ Objectif du SDE : multiplication par 10 de la production PV sur le territoire d'ici 2030 ;

→ Projets en toiture des constructions ou en ombrières de parking à privilégier ;

→ Pour les projets au sol : ne pas renforcer l'artificialisation des sols, ne pas porter atteinte à la préservation de l'environnement, ne pas engager de mesures compensatoires.

Biométhane

→ Enjeu de la décarbonation du vecteur gaz : 37% des consommations d'énergie et 30% des émissions de GES du territoire métropolitain en 2013. 63% des besoins de chaleur.

→ Depuis décembre 2018, 6 GWh/an injectés dans le réseau de gaz par le méthaniseur de la station de traitement des eaux usées (STEU) de la Feyssine.

→ Méthanisation des boues des STEU de Pierre-Bénite et Saint-Fons à l'étude (86 GWh/an).

Hydrogène vert

→ Aujourd'hui, un hydrogène produit à partir d'énergies fossiles.

→ Les atouts du vecteur hydrogène vert : stockage de longue durée des énergies renouvelables intermittentes ; Décarbonation du secteur des transports et amélioration de la qualité de l'air ; Réduire les impacts liés à l'emploi d'hydrogène dans l'industrie ;

→ Préparation d'une réponse à l'Appel à Projets ADEME sur les Écosystèmes Territoriaux Hydrogène en 2021, en lien avec les acteurs locaux.

Accélérer la production d'électricité et de gaz renouvelable

Investir dans la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine public (action 68 du SDE)

→ Environ 45.000 m² de toitures terrasses qui pourraient accueillir des productions solaires photovoltaïques (+installations industrielles +fonciers) ;

→ Un potentiel théorique de 4,8 MWc avec un productible de 7,5 GWh/an, soit environ 30% de la consommation du patrimoine affecté de la Métropole ;

Accompagner les projets EnR&R citoyens (action 70 du SDE)

→ Informer sur les opportunités de projets : cadastre solaire métropolitain depuis 2018 ;

→ Accompagner les porteurs de projets dans leurs réalisations : mise à disposition de toitures, prise de participation dans des sociétés de projet, partenariat de 3 ans avec l'association CoopaWatt pour faire émerger des communautés d'énergies citoyennes ;

Accompagner la réalisation de production d'électricité, de gaz ou d'H2 renouvelable, par des sociétés de projets (actions 71, 73 et 74 du SDE)

→ Une posture de Métropole facilitatrice et/ou investisseuse, qui permet d'étendre le potentiel d'action et de mobilisation de financements par l'institution.

Ex : Accompagnement du projet « Lyon Rhône Solaire » par la Métropole, qui a permis l'élaboration d'un projet d'envergure (6 MWc) en partenariat avec six industriels de la Vallée de la Chimie.

la métropole GRANDLYON

Accélérer la production d'électricité et de gaz renouvelable

Investir dans la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine public (action 68 du SDE)

→ Environ 45.000 m² de toitures terrasses qui pourraient accueillir des productions solaires photovoltaïques (+installations industrielles +fonciers) ;

→ Un potentiel théorique de 4,8 MWc avec un productible de 7,5 GWh/an, soit environ 30% de la consommation du patrimoine affecté de la Métropole ;

Accompagner les projets EnR&R citoyens (action 70 du SDE)

→ Informer sur les opportunités de projets : cadastre solaire métropolitain depuis 2018 ;

→ Accompagner les porteurs de projets dans leurs réalisations : mise à disposition de toitures, prise de participation dans des sociétés de projet, partenariat de 3 ans avec l'association CoopaWatt pour faire émerger des communautés d'énergies citoyennes ;

Accompagner la réalisation de production d'électricité, de gaz ou d'H2 renouvelable, par des sociétés de projets (actions 71, 73 et 74 du SDE)

→ Une posture de Métropole facilitatrice et/ou investisseuse, qui permet d'étendre le potentiel d'action et de mobilisation de financements par l'institution.

Ex : Accompagnement du projet « Lyon Rhône Solaire » par la Métropole, qui a permis l'élaboration d'un projet d'envergure (6 MWc) en partenariat avec six industriels de la Vallée de la Chimie.

la métropole GRANDLYON

SCHÉMA
DIRECTEUR
ÉNERGIES
GRANDLYON

Le document complet et la synthèse sont en ligne
https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/2019/05/27/le-schema-directeur-des-energies-vote-a-lunanimite/

la métropole GRANDLYON